sCP 140.01 - Projets supplémentaires en faveur de jeunes 2018-2019

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Intitulé de l’action | Objectifs poursuivis | Collaboration (s) avec… (d’autres organisations) | Groupe-cible | Nombre de participants envisagé | Coût de l’action | |
| Moyens du projet supplémentaire (<ONEm) | Moyens du secteur |
| 1 | Iuvenis III | **Grâce à IUVENIS 3, le Fonds Social veut mener 35 jeunes appartenant à des groupes à risque vers un emploi durable dans le secteur des autobus et autocars.**  De cette manière, le Fonds Social vise à accroître la proportion de jeunes, actuellement sous-représentés dans le secteur, et en même temps s’attèle au renforcement de l’arrivée de plus de jeunes afin de faire face au vieillissement croissant de la population du secteur.  Trajet   1. **Sélection** des candidats par l’entreprise. Le jeune, après l'obtention du permis de conduire D, pourrait-il être admis pour un emploi durable dans l'entreprise ? 2. **Remise du formulaire d'inscription** et d’une copie de la carte d'identité et du permis de conduire au Fonds Social. 3. Le candidat suit une **formation théorique** auprès du Forem ou d’une auto-école. 4. Après la réussite des examens théoriques D et de l’aptitude professionnelle (CAP), un **contrat PFI** est conclu entre l'entreprise, le Forem et le candidat. A cette fin, des programmes d'études ont déjà été élaborés pour les différents secteurs. La durée moyenne d’un PFI est de 13 semaines. 5. La **formation pratique** pour le permis de conduire D et l’aptitude professionnelle est dispensée par une auto-école reconnue. Les examens seront présentés dans un Centre d’examen du GOCA. Le candidat suit 24 heures de cours de conduite et, si nécessaire en cas d’échec, a la possibilité de repasser l'examen de conduite. Le nombre maximum d'heures de formation pratique est de 30 heures. 6. Le PFI peut éventuellement aussi prévoir une formation Prodata si le candidat serait prévu à l’emploi comme chauffeur de ligne dans une entreprise sous-traitante de De Lijn. 7. Afin d'éviter le décrochage pendant la formation et de renforcer une bonne intégration sur le marché du travail, un programme **‘d’épanouissement personnel et d'attitude au travail’** est proposé à tous les jeunes de Iuvenis. 8. Il est primordial que le candidat reçoive également un **bon accompagnement interne** pendant le PFI. Le candidat doit, de préférence, être suivi par un ‘parrain’, personnel de l'entreprise. 9. Après la fin positive d’une formation professionnelle individuelle, un **emploi durable** suit. | VDAB  Federdrive | Les jeunes appartenant aux groupes à risque qui témoignent d’un vif intérêt pour la profession et de motivation à acquérir les compétences nécessaires. Conditions pratiques complémentaires :   * Le candidat Iuvenis a moins de 26 ans (à l’entame du PFI) * Le demandeur est titulaire d'un permis de conduire B valide. * Le candidat est inscrit au FOREM en tant que demandeur d'emploi. * Le candidat est éligible pour un PFI. | 35 jeunes | € 194.040 | -la formation du tuteur (parrain) interne  -la prime exemptée de cotisation sociale restent à sa charge durant le PFI |
| Total | | | | | 35 jeunes | € 194.040 |  |